

The background of the poster is a high-resolution aerial photograph showing a patchwork of agricultural fields in shades of brown, green, and grey. A network of white lines represents roads and boundaries. In the lower right quadrant, there is a cluster of buildings and trees, likely a small town or village.

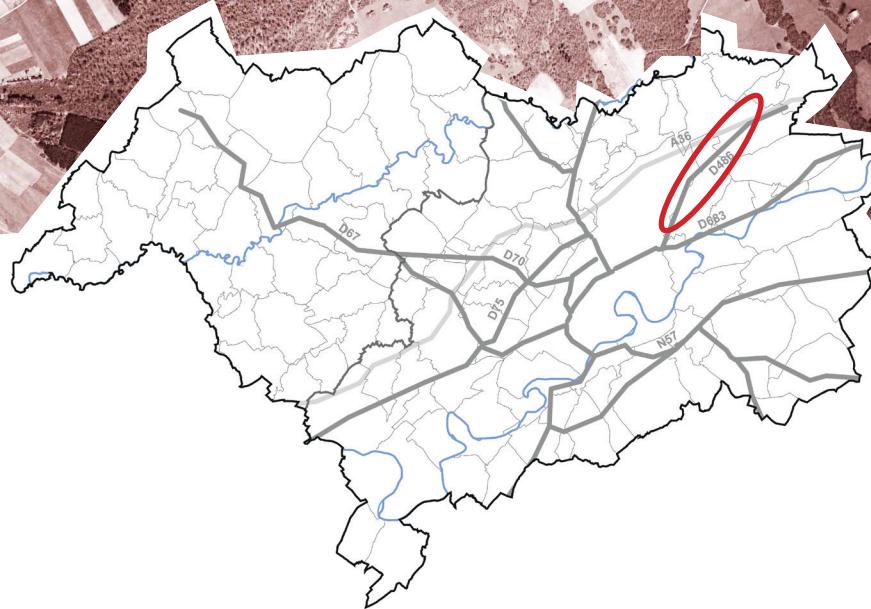
# Entrées de ville / **MARCHAUX & THISÉ**

# Les entrées de ville...

... sont des secteurs caractérisés par une bonne accessibilité routière et une urbanisation intense. Très attractifs pour le développement des activités économiques notamment, ils cristallisent de nombreux enjeux en matière de développement urbain et d'image.

Le présent document s'inscrit dans un ensemble de fiches diagnostic développées pour chacune des 22 entrées de villes identifiées dans le SCoT de l'agglomération bisontine. Celles-ci ont été identifiées à l'appui de l'analyse croisée des deux dynamiques urbaines à l'œuvre : l'évolution de l'urbanisation et les trafics routiers. Ces deux critères permettent l'identification des axes majeurs de développement dans le SCoT de l'agglomération bisontine et la hiérarchisation des entrées de villes du SCoT.

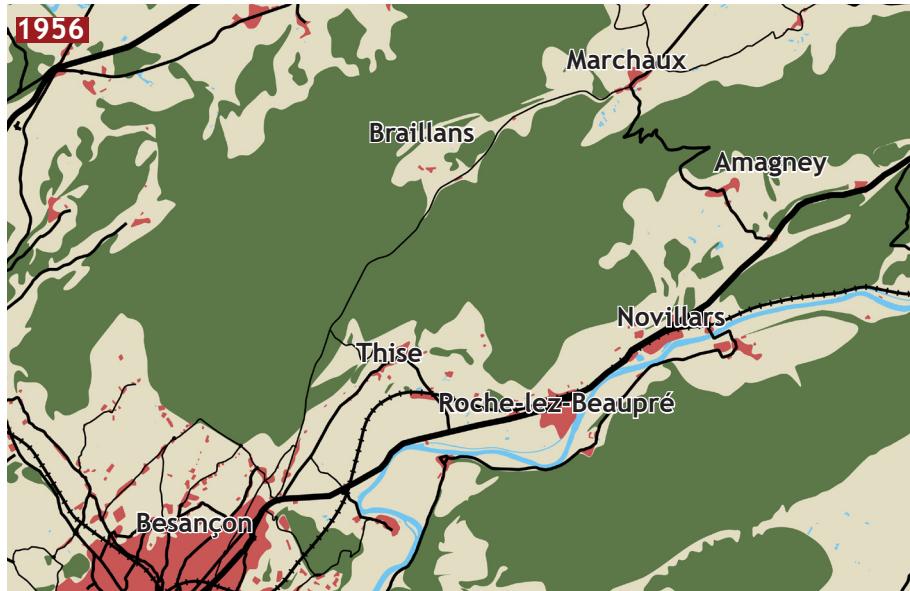




L'entrée Est de l'agglomération bisontine peut se faire via la D486, cet axe représente une alternative paysagère à la D683, itinéraire principal d'entrée dans la ville de Besançon wpar l'Est. Le parcours longe les communes de Marchaux, Braillans et traverse la forêt de Chailluz avant de déboucher sur l'ensemble d'activité de Chalezeule.

Cette fiche présente un état des lieux de l'entrée de ville et une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces) afin d'aboutir à l'identification d'objectifs et la proposition de pistes d'action visant à en améliorer le fonctionnement.

# UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAIS AUSSI



Dans les années 1950, le territoire d'étude est essentiellement composé de forêts en raison de son relief important.

Des exploitations agricoles occupent les terrains de plus faible pente : Au Nord-Est sur toute la périphérie de la commune de Marchaux, et plus ponctuellement au sein de la Forêt de Chailluz occupée par de petits corps de fermes.

Une petite route passe par les bois et relie Marchaux à Besançon. Cet axe, qui deviendra plus tard la RD 486 semble faiblement aménagé. L'itinéraire passant par Amagney (au Sud-Est) semble privilégié.



Depuis les années 1960, la commune de Braillans s'est constituée sur les abords de son axe historique.

Les communes de Thisé et Marchaux se sont fortement développées sur le modèle de l'extension pavillonnaire issu des années 1980.

La RD 486 est désormais aménagée, et représente le lien privilégié des communes de Marchaux et Braillans avec Besançon. La création de l'A36 offre à la RD 486 un lien direct avec le grand territoire, et génère aussi une augmentation du nombre de véhicules.

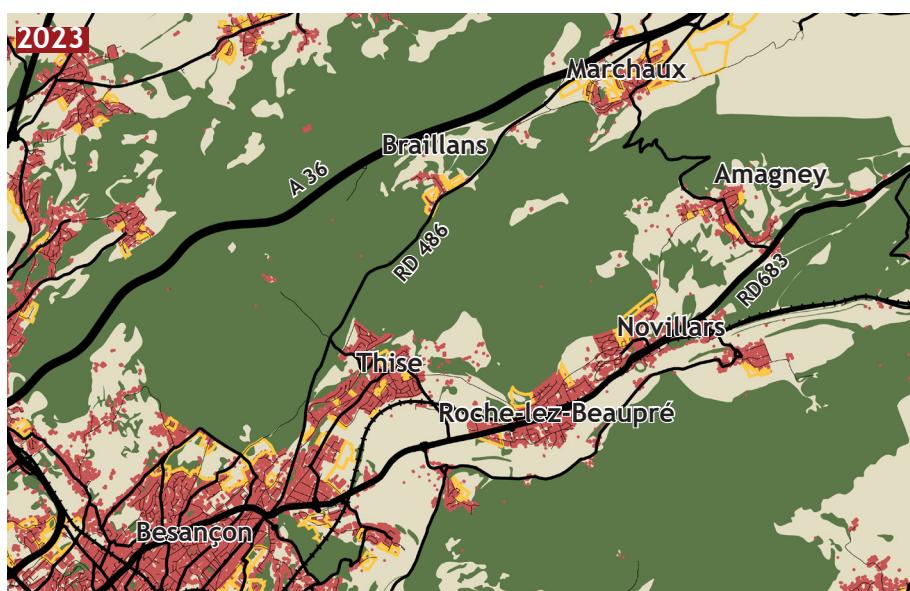
## Et demain ?

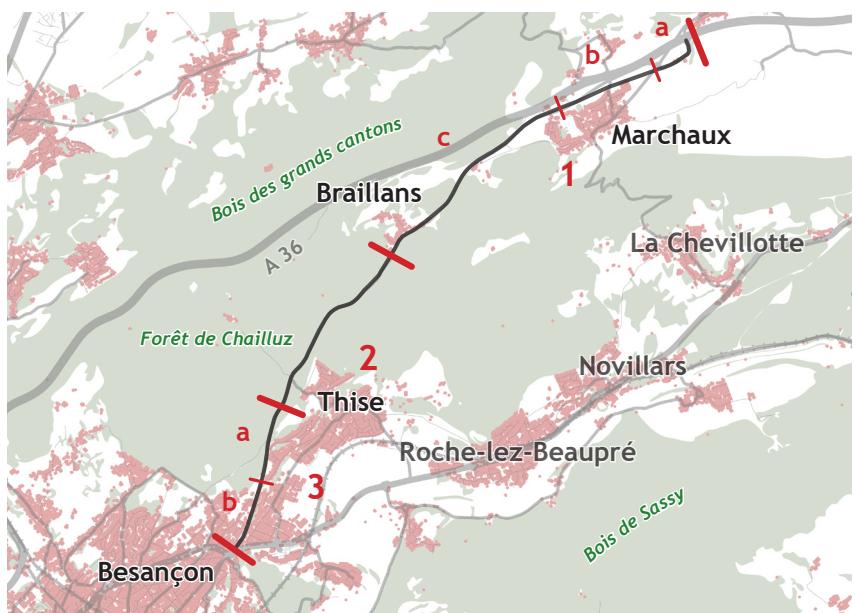
L'évolution programmée dans le PLUi de ces trois communes est de différentes natures.

La commune de Marchaux projette de s'étendre au Sud-Ouest et au Nord-Est, aux abords de la RD486. Braillans projette également de s'étendre à proximité de la RD486, dans la continuité de son tissu habité actuel.

Thisé ne projette qu'un faible développement urbain qui ne modifie pas sa relation avec la RD486.

Les développements des communes de Marchaux et Braillans imposent d'améliorer leur liens avec la D486.





## 1. L'entrée du territoire par les plaines agricoles

A la sortie de l'A36, la D486 possède un caractère très infrastructurel. Dans un premier temps, l'axe est surélevé aux abords du péage (sous-séquence a).

Cette particularité offre à la voie des vues dégagées sur la vallée. Le premier plan est marqué par la voirie et les ouvrages techniques, le second plan offre des vues lointaines sur le patrimoine agricole et les reliefs boisés de la vallée.

Après le passage du péage (sous-séquence b), la voie est bordée par des remblais, l'axe propose peu de vue sur le paysage et la commune de Marchaux.

À partir de la sous-séquence c, les remblais qui isolent l'axe disparaissent progressivement et laissent place à des vues rythmées sur les habitations de la commune de Marchaux. Après le passage de la commune, les vues se dégagent sur les espaces agricoles du Sud-Ouest, entourés des reliefs boisés de Sassy et de Grands Cantons.

Par la suite, le paysage qui borde l'axe varie entre paysage agricole, séquences boisées et habitées jusqu'à atteindre la commune de Braillans qu'elle longe par le Sud.

## 2. La séquence boisée de la forêt de Chailluz

Cette séquence représente la partie la moins altérée de l'entrée de ville. la dimension réduite de l'axe et la présence ténue des éléments de signalisation (panneaux, glissières, etc.) crée une grande proximité avec le paysage boisé et une ambiance naturelle plutôt rare pour un axe d'entrée de ville.

## 3. L'arrivée dans la commune de Besançon

À la sortie de la forêt de Chailluz, l'axe longe des espaces mêlant habitations et espaces de production agricole qui constituent une transition douce entre domaine naturel et la ville (sous-séquence a).

L'axe longe par la suite des espaces aux fonctions mixtes, le paysage alterne entre activités, habitat et grands éléments d'infrastructure (installation RTE de Palente) pour finir dans la zone d'activité de Palente (sous-séquence b).

L'aménagement de la voirie présente un aspect hétéroclite, à l'image des fonctions présentes aux abords de l'axe.

- Espace naturel non boisé
- Espace boisé
- Espace artificialisé
- Route
- ◀ Evolution de l'urbanisation
- Limites urbaines futures (prévision)
- Limites urbaines futures (prévision)

# SÉQUENCE 1 :

# L'ENTRÉE DU TERRITOIRE PAR LES PLAINES AGRICOLES

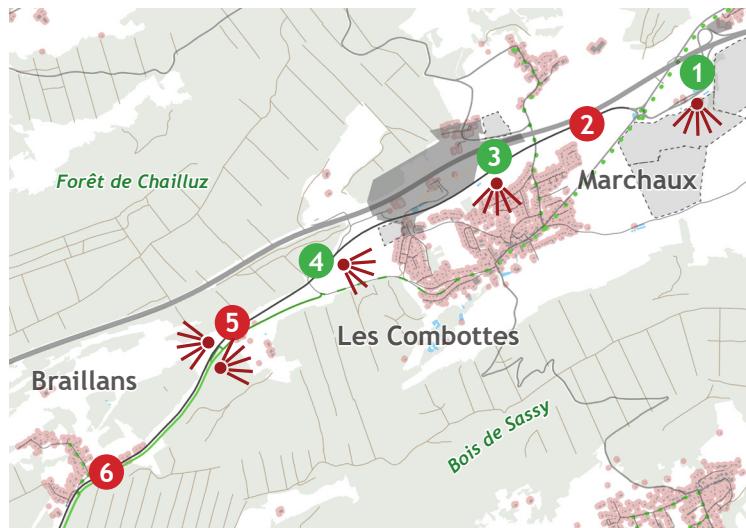
Sur le territoire de Marchaux, le paysage alterne entre des séquences aux vues réduites et des séquences où les vues s'ouvrent sur le grand paysage.

La commune est difficilement perceptible depuis l'axe et l'éloignement des habitations réduit les nuisances générées par la circulation.



Point de vue

- [■] Tache urbaine à dominante d'habitat
- [■■] Tache urbaine à dominante industrielle
- [■■■] Zone d'activités et de commerces projetée (AUY)
- [—] Route départementale
- [+---+] Voie ferrée

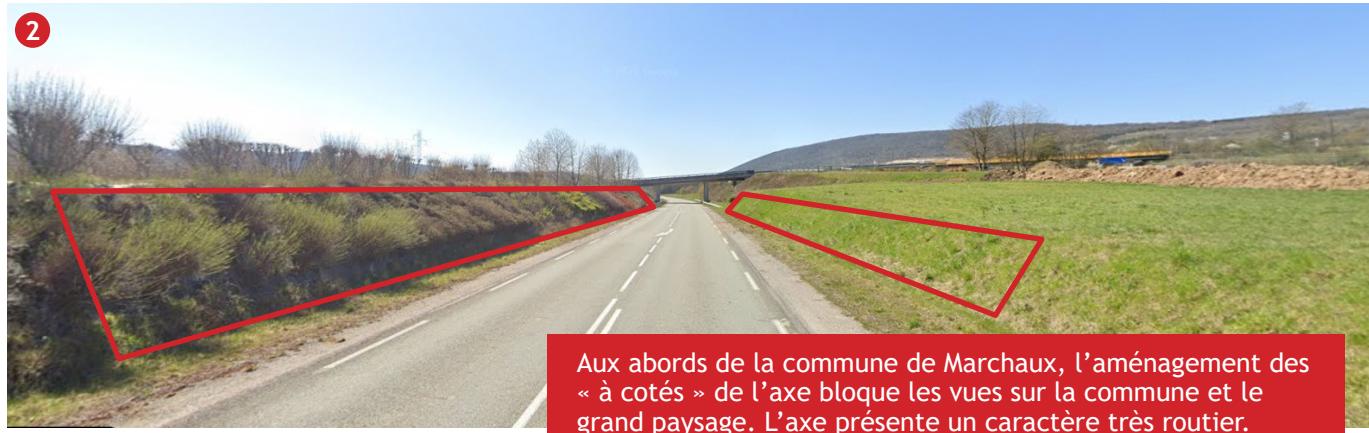


## UNE SORTIE AUTOROUTIÈRE AUX VUES DÉGAGÉES SUR LE PAYSAGE NATUREL DE LA VALLÉE



Aux abords du péage de Marchaux, des vues dégagées sur le paysage agricole de la vallée et le bois de Sassy.

## DES TRONÇONS CONTRAINTS PAR DES REMBLAIS DE PART ET D'AUTRE DE LA VOIE



Aux abords de la commune de Marchaux, l'aménagement des « à cotés » de l'axe bloque les vues sur la commune et le grand paysage. L'axe présente un caractère très routier.



### DES VUES OUVERTES SUR LE GRAND PAYSAGE

3



Plus loin, les « à cotés » deviennent moins présents. L'axe offre des vues dégagées sur les habitations de la commune, mises à distance par des parcelles agricoles. La présence des deux reliefs boisés est perceptible sur chaque côté de l'axe.



### UNE COMMUNE ÉLOIGNÉE DES NUISANCES DE L'AXE

4



Dans le sens de la sortie vers Chaudefontaine, l'axe présente des vues étendues vers la commune de Marchaux entourée de ses espaces agricoles.



### UN AMÉNAGEMENT TRÈS ROUTIER AUX ABORDS DES COMBOTTES

5

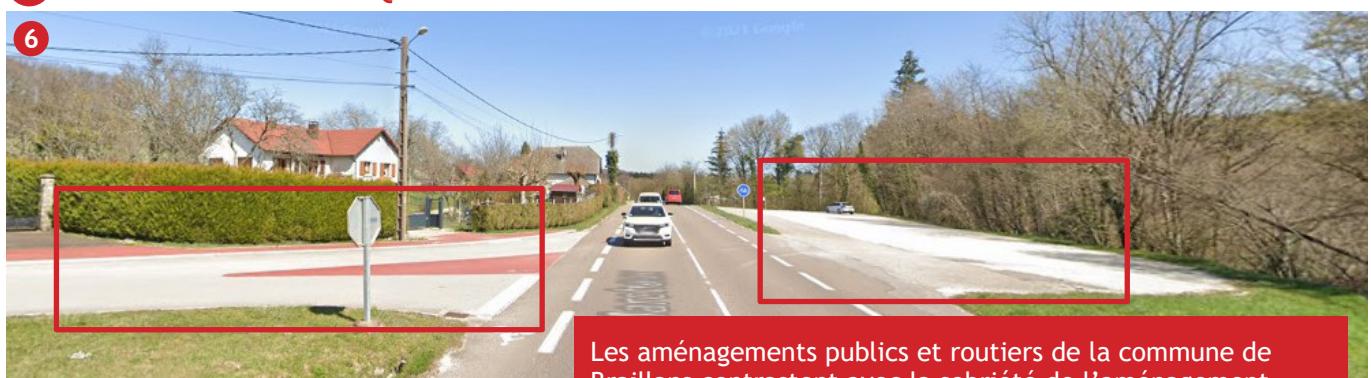


Au passage du lieu dit «Les Combottes», la D486 est surélevée et les abords de l'axe sont équipés de glissières au caractère très routier. Une piste cyclable passe sous la chaussée puis la rejoint. Les bandes cyclables qui bordent la D486 ne sont pas équipés de dispositif de séparation paysager, ce qui crée des problèmes de sécurisation pour les cyclistes et les automobilistes.



### UN AMÉNAGEMENT PEU QUALITATIF AUX ABORDS DE BRAILLANS

6



Les aménagements publics et routiers de la commune de Braillans contrastent avec la sobriété de l'aménagement de la voie (revêtement de sol colorés, vaste espace de stationnement non qualifié, etc.).

## SÉQUENCE 2 :

# LA SÉQUENCE BOISÉE DE LA FORÊT DE CHAILLUZ

Entre Braillans et Thise la RD 486 traverse la forêt de Chailluz. La grande proximité de l'axe avec le paysage boisé donne à cette séquence un caractère très naturel.



Point de vue

■ Tache urbaine à dominante d'habitat

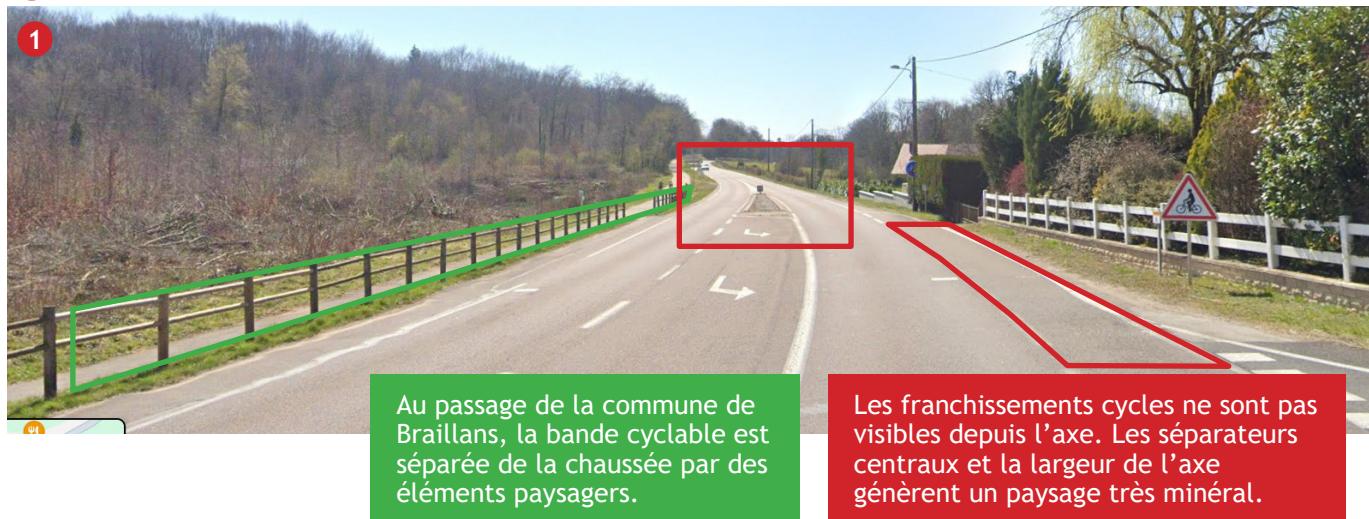
■ Tache urbaine à dominante industrielle

— Route départementale

— Voie ferrée



### UNE SORTIE DE VILLAGE MARQUÉE PAR L'INFRASTRUCTURE



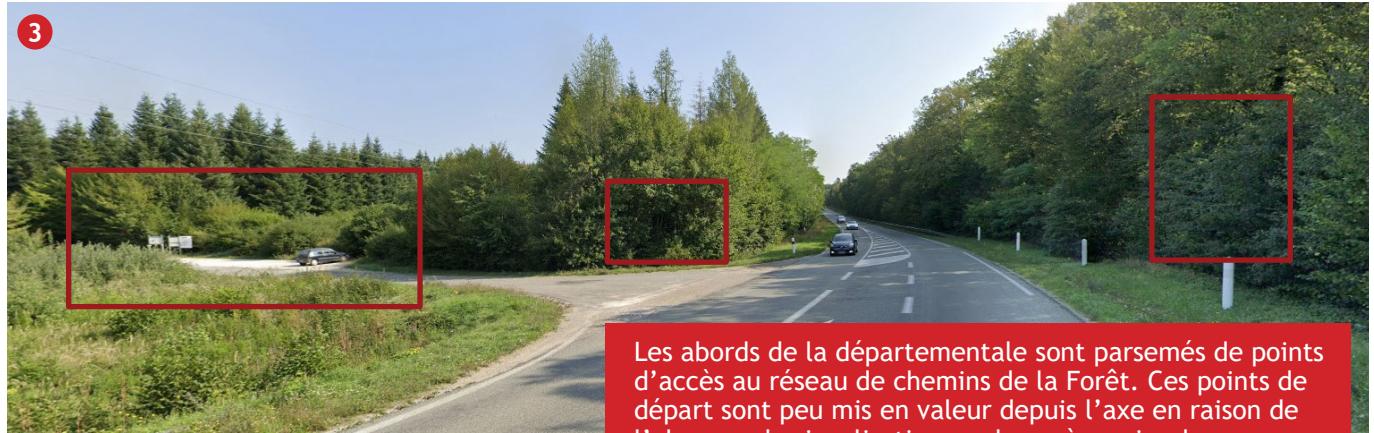
### UN PAYSAGE FORESTIER VALORISÉ PAR L'AMÉNAGEMENT MODÉRÉ DE LA VOIE





### DES DÉPARTS DE BALADES PEU VALORISÉS

3

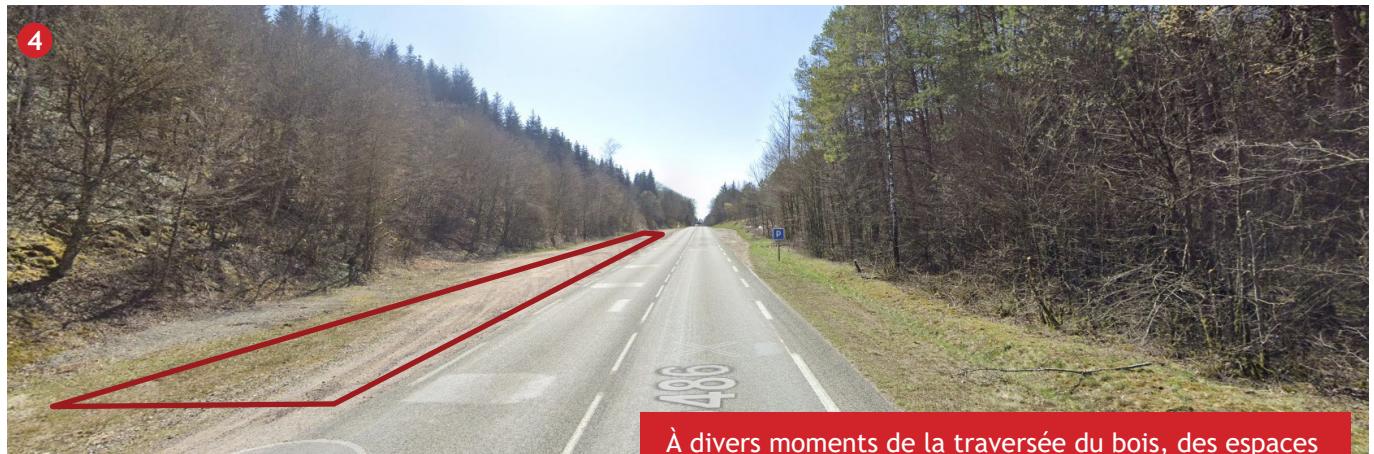


Les abords de la départementale sont parsemés de points d'accès au réseau de chemins de la Forêt. Ces points de départ sont peu mis en valeur depuis l'axe en raison de l'absence de signalisation ou de repères visuels.



### DES ESPACES DE STATIONNEMENT NON AMÉNAGÉS QUI DÉNATURENT LES ABORDS DE L'AXE

4



À divers moments de la traversée du bois, des espaces de stationnements informels et des équipements techniques sont visibles depuis la voie.

## SÉQUENCE 3 :

# L'ARRIVÉE DANS LA COMMUNE DE BESANÇON

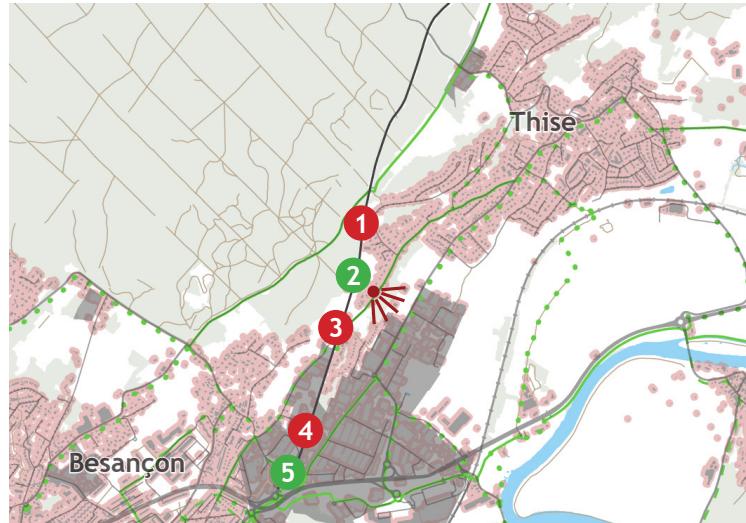
À la sortie de la séquence boisée de la forêt de Chailluz, l'axe longe la commune de Thise dans un paysage de transition entre ville et forêt.

À l'approche de Besançon, le paysage est marqué par la présence des activités économiques et un faible aménagement de ses «à cotés».



Point de vue

- Tache urbaine à dominante d'habitat
- Tache urbaine à dominante industrielle
- Route départementale
- ↔ Voie ferrée



LA PRÉSENCE PONCTUELLE D'ACTIVITÉ EN AMONT DE LA ZONE D'ACTIVITÉ INTERROMPT LA TRANSITION PAYSAGÈRE



À la sortie de la forêt de Chailluz, quelques activités implantées en bordure de la voie altèrent le paysage. Leur implantation en bordure de l'axe, l'absence de masque végétal et l'utilisation de couleurs vives génère une présence visuelle importante.



UNE TRANSITION PAYSAGÈRE À L'IDENTITÉ PASTORALE ENTRE LA FORET ET LA VILLE



Aux abords de Thise, les habitations constituent un premier indice de l'approche vers la commune de Besançon. Le recul des constructions vis à vis de la voie limite les nuisances liées au trafic pour les habitants, et permet de conserver un paysage ouvert à l'identité pastorale.



### UNE TRANSITION PAYSAGÈRE INTERROMPUE PAR LA PRÉSENCE D'ACTIVITÉS PARSEMÉES DANS LES ESPACES RÉSIDENTIELS



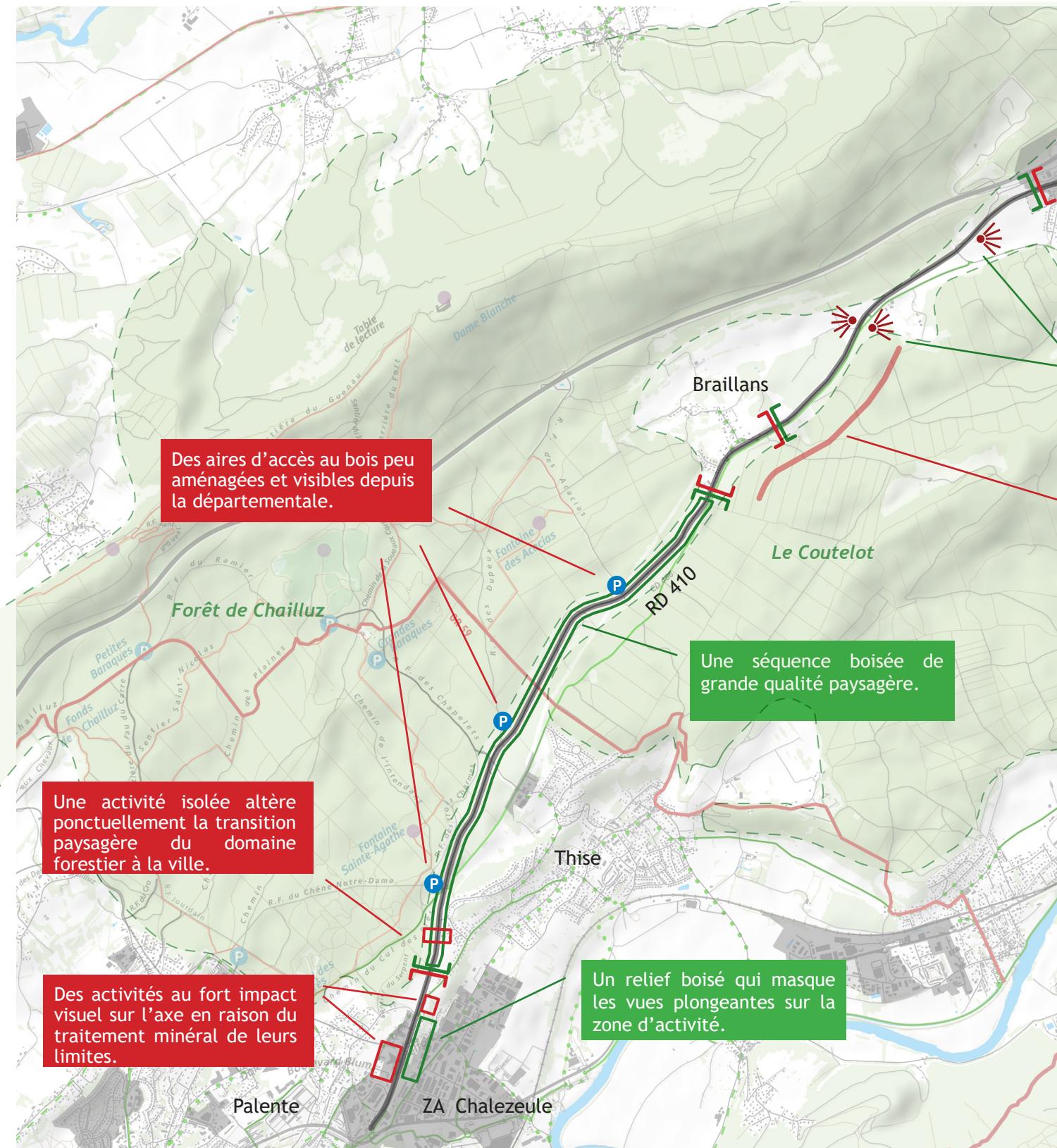
### DES ÉLÉMENTS D'INFRASTRUCTURE À L'IMPACT VISUEL IMPORTANT



### UN RELIEF BOISÉ À L'EST QUI MASQUE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE CHALEZEULE



# SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC





## ATOUTS

Une séquence aux paysages variés (plaines, forêts, reliefs, etc.) et une séquence boisée de grande qualité paysagère.

Un nombre important d'itinéraires de randonnée et des points d'accès depuis la RD 486.

La présence d'un itinéraire cyclable majoritairement éloigné de la départementale.

## OPPORTUNITÉS

Des dégradations visuelles et environnementales mesurées et facilement réversibles.

Des aménagements paysagers qui s'intègrent dans le développement des déplacements modes actifs.

## FAIBLESSES

Un manque de valorisation des itinéraires touristiques depuis la RD 486.

Des espaces associés à la présence de l'axe (signalisation, stationnements, éléments de sécurité routière) faiblement paysagers.

## MENACES

Le projet de ZAE à l'Est de Marchaux risque de porter atteinte à l'identité paysagère de l'entrée de ville.

Une extension programmée de la commune de Marchaux qui risque de réduire les vues depuis la départementale et exposer plus d'habitants aux nuisances de l'axe.

Les stationnements non maîtrisés en bordure de l'axe qui abîment les terrains naturels.

### Éléments structurants naturels

- Boisement
- Point de vue remarquable sur les éléments structurants

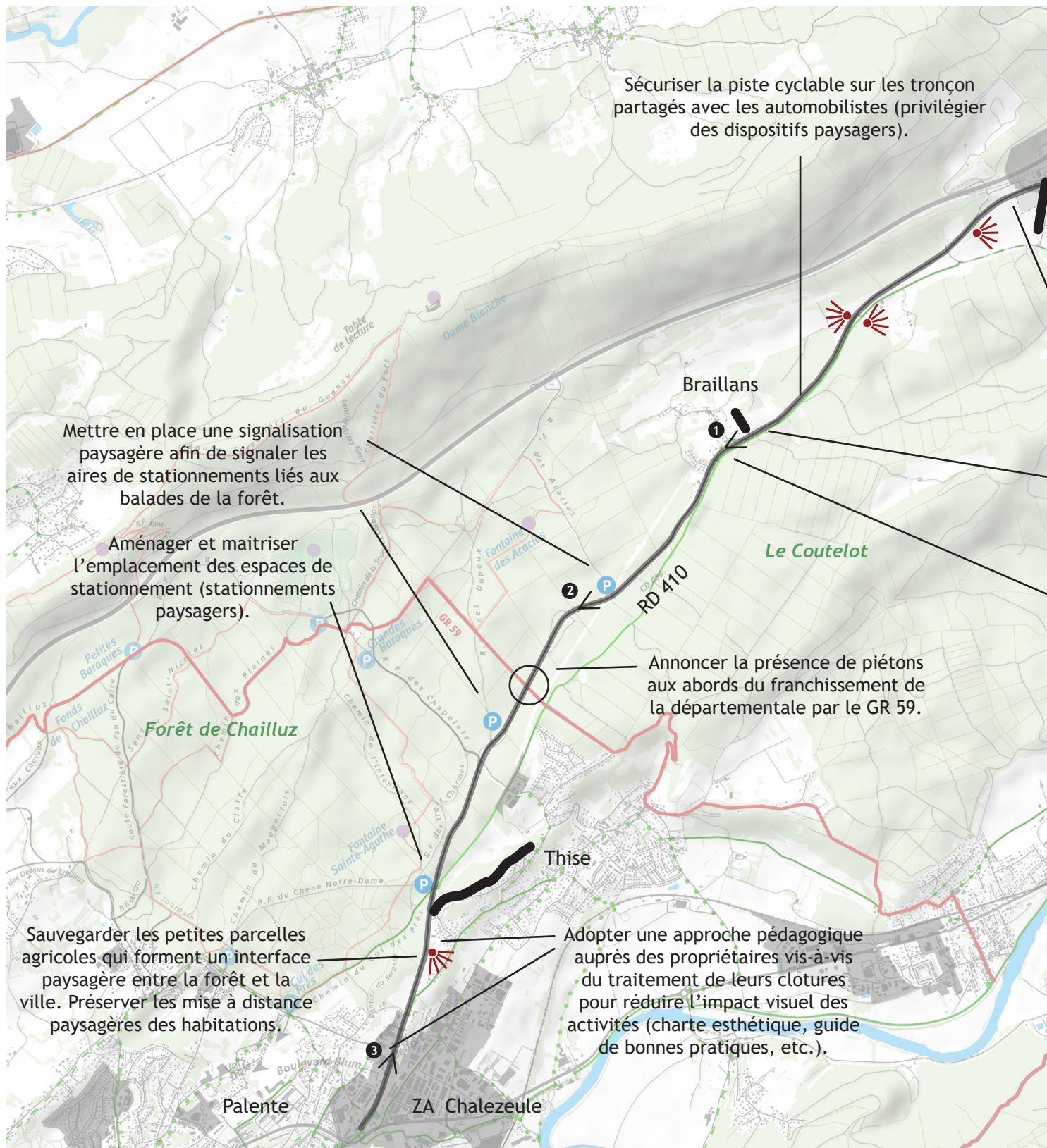
### Composantes de la séquence

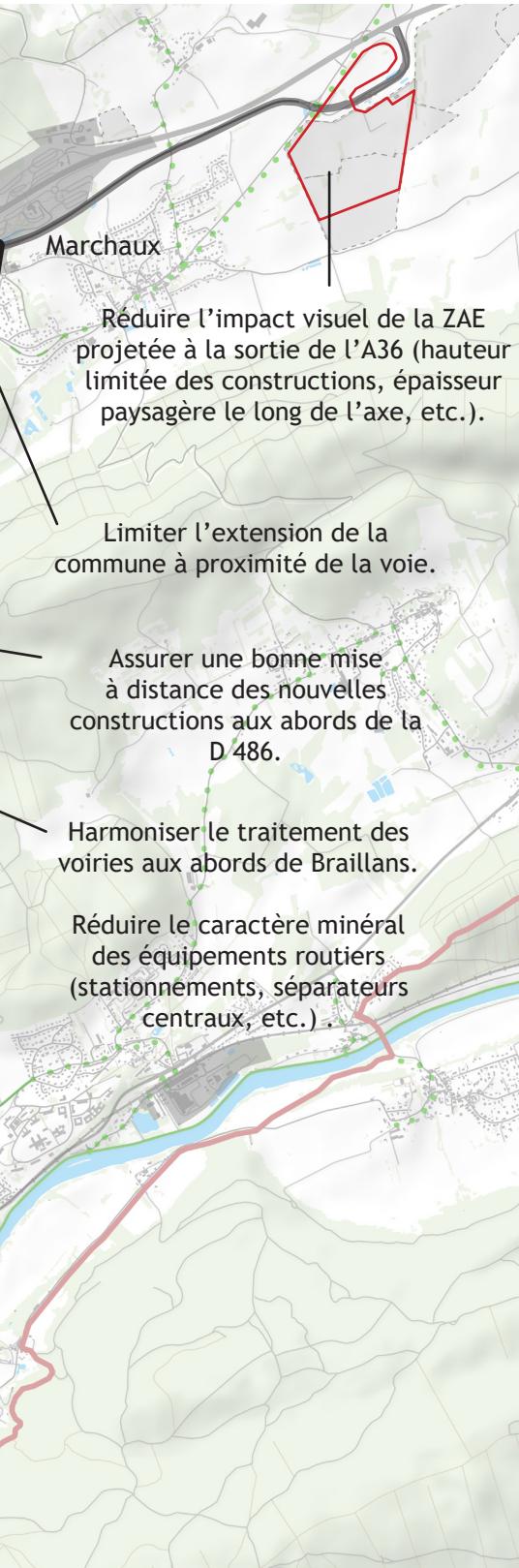
- Séquence urbaine
- Séquence paysagère
- Végétation dense en bordure de voirie

### Commerce et Activités

- Zones d'activités & commerciales (UY & UZ)
- Zones d'activités & commerciales projetées (AUY)

# OBJECTIFS ET PISTES D'ACTIONS





#### Pistes d'amélioration des espaces urbains

-  Point de vue à maintenir et valoriser
-  Limite urbaine à contenir
-  Expansion urbaine à privilégier
-  Végétation en limite public-privé à planter

#### Pistes d'amélioration des espaces naturels

-  Limite boisée à maintenir
-  Végétation dense en bordure de voirie à conserver

#### Repères

-  RN 57
-  RD
-  Voie ferrée

#### Modes actifs et tourisme

-  Itinéraires de Grande Randonnée (GR)
-  Piste cyclables existantes
-  Piste cyclables à améliorer
-  Piste cyclables à créer

#### Commerces et Activités

-  Zones d'activités & commerciales (UY & UZ)
-  Zones d'activités & commerciales projetées (AUY)

## ① TRAITEMENT DE LA SÉQUENCE URBAINE DE BRAILLANS



Un aménagement plus paysager des délaissés liés à l'infrastructure.

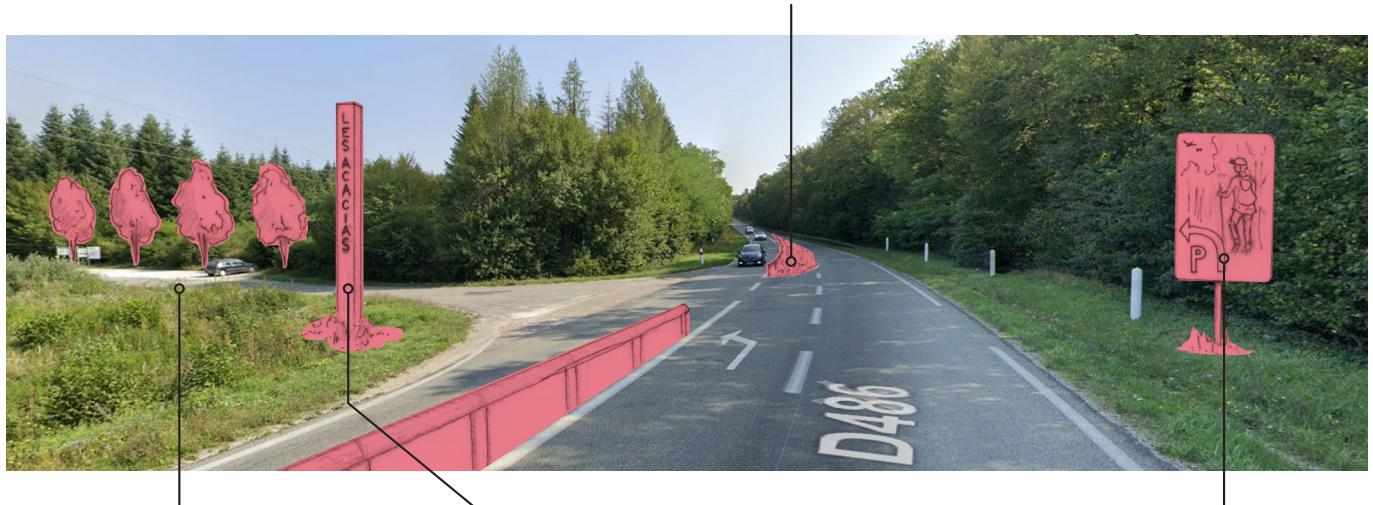
Des séparateurs fait de matériaux naturels permettent de sécuriser les pistes cyclables et prolonger l'identité paysagère de l'entrée de ville.

Un aménagement simple et paysager des espaces de stationnement permet de réduire la présence visuelle des véhicules et développer des espaces ombragés.

## 2 TRAITEMENT DES LIEUX D'ACCÈS À LA FORET DE CHAILLUZ



Un aménagement plus paysager des délaissés liés à l'infrastructure.

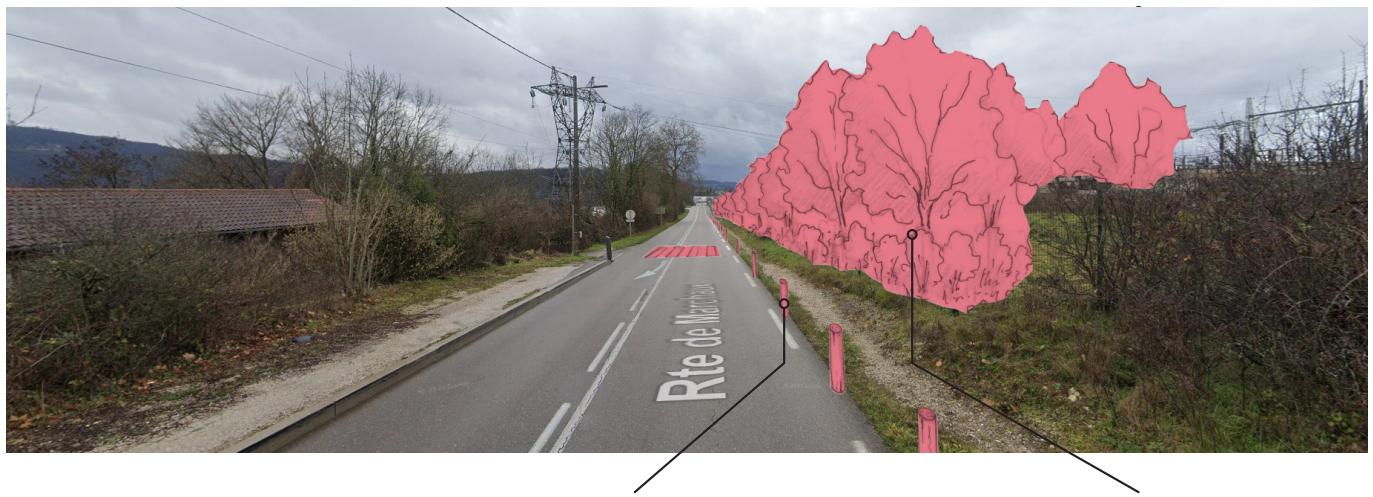


Des espaces de stationnement paysagers qui réduisent la présence visuelle des véhicules et génèrent de l'ombre.

Des éléments de repère qui matérialisent et identifient les entrées de la forêt.

Des panneaux ludiques en amont des lieux d'accès dont la matérialité s'insère dans le paysage boisé. Ces éléments exposent les activités et le patrimoine de la forêt.

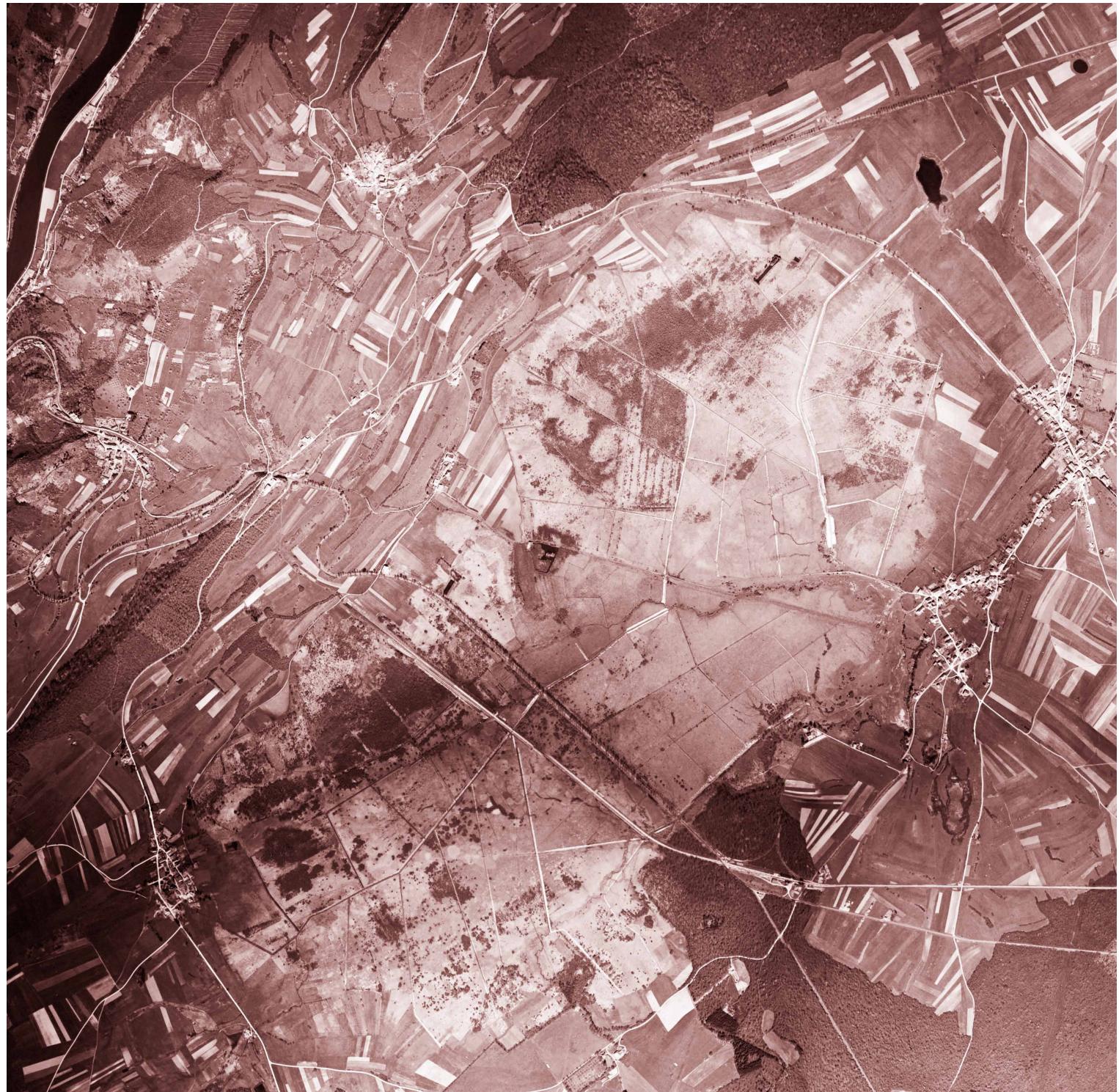
### 3 TRAITEMENT DE L'IMPACT VISUEL DES ACTIVITÉS



Un aménagement simple fait de matériaux naturels permet de sécuriser les circulations piétonnes et prolonger l'identité paysagère de l'entrée de ville.

Un traitement paysager des limites entre les espaces publics et privés réduit l'impact visuel des bâtiments d'activité.





SCOT  
BESANCON  
COEUR FRANCHE-COMTE

b Grand  
Besançon  
Métropole

Ville de  
**Besançon**

AUDAB  
AGENCE D'URBANISME  
BESANCON COEUR FRANCHE-COMTE

Audab  
Hôtel Jouffroy - 1 rue du Grand Charmont  
25000 Besançon

Tél. : 03 81 21 33 00

Email : [contact@audab.org](mailto:contact@audab.org)

Fax : 03 81 21 32 99

Site : [www.audab.org](http://www.audab.org)